



100km - 1ère édition

Samedi 24 Octobre 2020

Règlement 100 Km (course uniquement) LABEL FFA

Epreuves organisées par **ALBI24H** - adhérent FFA N° 081060

Circuit dans l'enceinte du Stadium d'ALBI : 283 Rue du Colonel Teyssier 81000 ALBI

Site: www.albi24h.com

Art.1 : ACCES

Avion : Aéroport Toulouse Blagnac

Train : Toulouse MATABIAU puis Train TER jusqu'à Albi.

Route : depuis Toulouse par autoroute A 68 ou Rodez par la N 88 et sortie 17

Art.2 : CIRCUIT

Boucle mesurée de 1500mètres environ sur le même circuit que les Championnats du Monde 2019 - Mesurage officiel par jury fédéral.

Totalement plat et entièrement éclairé.

Revêtement 1100 mètres bitume et 400mètres environ sur piste en tartan.

Accompagnateurs à pieds ou en vélo sont strictement interdits sur le circuit sous peine de disqualification de leur coureur.

Art.3 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE..

Départ : Samedi 24 Octobre - **10 heures en même temps que l'épreuve des 24Heures**

Temps limite autorisé : 15 heures : au delà de ce temps l'athlète sera arrêté

L'épreuve se déroulera en même temps et dans la même configuration que l'épreuve des 24 heures sur le circuit totalement plat et éclairé d'environ 1,5 Km dans l'enceinte du Stadium.

- ✓ **Départ sur la piste Samedi 24 Octobre 10heures**
- ✓ **Fin de la compétition au passage sur le tapis spécifique des 100Km avec un temps maximum de 15 heures.**
Votre temps au 100 -ème Km sera enregistré et officialisé.
- ✓ **Vos temps de passage, votre position, votre temps au tour et autres informations apparaîtront en permanence sur un grand écran.**
- ✓ **Le speaker vous informera également fréquemment de votre position et de la préparation de la fin de course.**
- ✓ **Des stands sous tentes avec tables, chaises et wifi seront à disposition et permettront à vos accompagnants de vous ravitailler et de vous assister.**
- ✓ **Les athlètes pourront ravitailler tous les tours dans les zones de ravitaillements personnels prévues ou au poste « ravitaillement commun » comme pour l'épreuve des 24 heures.**
- ✓ **Aucun suiveur vélo ne sera autorisé sur le circuit**

Réglementation Fédérale :

Un jury Officiel (juges régionaux ou fédéraux Hors stade, starter et chronométreurs) veillera au bon déroulement de l'épreuve et au respect du règlement.

La mise hors course, d'un coureur pourra être prononcée :

- uniquement par les officiels Hors stade en cas de non-respect du règlement, de comportement non sportif ou dangereux pour les autres coureurs.
- uniquement par le service médical, pour mauvaise condition physique constatée.

Les décisions du comité d'organisation ou du directeur de course, en accord avec les Juges arbitres Hors Stade seront irrévocables.

Le port du dossard est obligatoire, dans son intégralité et doit être visible à tous moments par les juges et le chrono

Art.4 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Course à pied de 100Km en individuel, ouverte aux athlètes, hommes et femmes, licencié(e)s ou non licencié(e)s FFA, dans les catégories Espoir, Sénior et Master (année 1998 et avant) en possession :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'un certificat médical autorisant la pratique de l'Athlétisme ou course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical autorisant l'Athlétisme ou la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée au World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

Par mesure de sécurité nous ne pouvons pas accepter d'athlète catégorie « handicapés fauteuils ».

« **INSCRIPTION en LIGNE** » directement sur le SITE www.ALB124h.com ou Klikego.com

demandés et du paiement ou par courrier à l'aide du **bulletin d'engagement officiel retourné SIGNÉ** et accompagné des documents.

Date limite d'engagement : 10 Octobre 2020

Aucune inscription ne sera enregistrée sur place ou par téléphone

Art.5 : FRAIS D'ENGAGEMENT

- inscription : **45 €**

Pasta party, petits déjeuners et repas à réserver sur le bulletin d'inscription

Paiement par chèque ou par virement bancaire à l'ordre de : « **ALBI24H** »

Dossiers à envoyer : « ALBI24H » chez THIRIOT Didier 44 Rue E. Delacroix - 81160 - St-Juéry

Email : didier.thiriot2@orange.fr. Tel : 07 87 78 77 23

SEULS les dossiers complets seront VALIDES : Bulletin d'inscription émargé, paiement effectué, copie de la licence ou certificat médical valable daté de moins d'un an. La date de la POSTE faisant foi.

Attention : En cas de non-participation à l'épreuve, votre inscription ne sera remboursée que contre présentation d'un document justifiant un cas de force majeure qui devra être envoyé au plus tard le 15 Octobre 2017. (Cachet de la poste faisant foi) : Les chèques seront encaissés 7 jours avant l'épreuve soit le 17 Octobre.

Art.6 : CHRONOMETRAGE

Assuré par BREIZH CHRONO avec système de puce électronique à fixer au pied.

Edition des résultats toutes les heures

Affichage en direct sur panneau lumineux des informations suivantes : N° de dossard, distance, nombre de tours, place.

Toute puce non récupérée à l'issue de l'épreuve sera facturée 20 € et entraînera la disqualification immédiate du coureur

Art.7 : ASSISTANCE MEDICALE

Équipe médicale : elle sera composée de médecin(s), secouristes, podologues...Un espace dédié sur le parcours (salle de l'Omeqs) sera à disposition des seuls concurrents.

Mise hors course : elle peut être prononcée par l'équipe médicale si l'état de santé du compétiteur lui paraît incompatible avec la poursuite de l'épreuve.

Art.8 : ACCUEIL - RETRAIT DOSSARDS - REPAS

- Accueil, **retrait des dossards** :

Vendredi 23 Octobre de 16h à 20h30 et Samedi 24 Octobre de 7h à 9h30.

- Accueil des Camping cars sur le parking **P3** vendredi à partir de 14 h - sans branchement électrique - (réservation à mentionner sur le Bulletin D'inscription)
- Douches, WC à proximité dans l'enceinte du stadium

Petit déjeuner, déjeuner et repas de clôture à réserver à l'inscription

Petit déjeuner **Samedi et Dimanche 4 €**

Repas accompagnateurs : **Samedi Midi et Soir : 10 €**

Repas de clôture Dimanche midi Athlète et accompagnateurs : **12 €**

Art.9 : HEBERGEMENT

Contactez THIRIOT Didier : tel 07 87 78 77 23 Email : didier.thiriot2@orange.fr

Art.10 : RECOMPENSES

3 premiers hommes et 3 premières Femmes au classement scratch

et premier de chaque catégorie Homme et femme. - (à partir de 21heures au pavillon d'honneur)

Art.11 : ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors stade FFA.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement.

Par son engagement, chaque coureur déclare être personnellement assuré et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout accident physiologique survenant pendant les épreuves ou en découlant. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé ou en cas de vol.

Art.12 : DROIT D'IMAGE

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les images photographiques et les reportages vidéo réalisés pendant les épreuves dans le but de promouvoir « ALBI24H ». En vous inscrivant vous abandonnez votre « droit à l'image ».

Art.13 : CNIL

Conformément à la loi « informatique et liberté », du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Art.14 : RECLAMATIONS

En cours d'épreuve, l'athlète peut poser une réclamation auprès des juges arbitres. Seuls ces derniers ou le jury d'appel sont habilités à prendre les décisions qui s'imposent.

L'athlète peut également porter réclamation à la fin de l'épreuve auprès des juges arbitres pendant 30 minutes après la publication des résultats officiels.

Art.15 : SECURITE, ASSISTANCE, RESPONSABILITE

En cas de force majeure, de décision préfectorale, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Les Organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou effractions.

Art.16 : ACCEPTATION REGLEMENT

Chaque concurrent inscrit et participant aux épreuves déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Toute l'équipe ALBI24H vous souhaite une bonne course